

20 % des contrôles : des amateurs !

En 2016, 1.319 contrôles antidopage ont été effectués en Fédération Wallonie-Bruxelles

Lors d'un contrôle antidopage mené dans un centre de fitness, voici quelques mois en Belgique, plusieurs personnes ont été contrôlées positives à des produits dopants. À l'image du sport professionnel, le dopage dans le sport amateur est de plus en plus présent comme le prouvent les statistiques tenues sur le sujet.

Véritable fléau, le dopage est depuis plusieurs années une activité criminelle à part entière. Pour l'année 2016, 579 dossiers avaient été ouverts en Belgique.

Une augmentation constante depuis 2000 où, à l'époque, seulement 143 cas avaient été recensés dans les statistiques policières de criminalité. Toutes matières confondues, c'est même la plus grosse augmentation : + de 300 % ! Chaque année, le nombre de dossiers ouverts par la police augmente.

Les nombreux scandales de dopage et la pression populaire ont évidemment contribué à une augmentation des contrôles.

Oublions le côté judiciaire et intéressons-nous à la Fédération Wallonie-Bruxelles : 1.319

contrôles ont été effectués en 2016 par l'ONAD (organisation nationale antidopage).

« La hausse des chiffres peut s'expliquer, selon notre organisation, par un affinage, un meilleur ciblage des contrôles, ce qui répond aux objectifs de meilleure efficacité des contrôles voulus par l'Agence mondiale antidopage », explique Rachid Madrane, ministre des Sports à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parmi ceux-ci, près de 20 % des

31 disciplines ont été contrôlées et sur les 1.319 contrôles effectués, 913 l'ont été en compétition et 406 l'ont été hors compétition

sportifs contrôlés sont des amateurs ! Des sportifs pas toujours préparés mentalement à affronter des contrôles antidopage. « La seule fois où j'ai été contrôlé, j'ai vraiment joué de malchance », explique un jeune

homme qui évoluait, voici quelques années dans une équipe de basket de 1^{re} provinciale. « Lors du 1^{er} tour de coupe de Belgique, nous étions opposés à une équipe de D3. Initialement, j'étais absent car je m'étais fait opérer plusieurs semaines auparavant. Quelques jours avant le match, alors que je venais seulement de reprendre

les entraînements, j'ai participé à une soirée avec des amis et j'ai fumé un joint. C'était dans une soirée privée. Je n'aurais pas dû le faire, mais je ne m'attendais pas à jouer. » Et encore moins à être contrôlé. « Dans les séries provinciales, nous ne sommes jamais contrôlés. Là, j'ai été tiré au sort... Lorsque je l'ai appris, je suis directement allé trouver les

responsables pour leur dire que j'allais probablement être positif. » Et ce fut le cas, effectivement. Sa sanction, un mois de suspension, le joueur a même pu la « prester » plus tard dans la saison, lors d'une trêve. « Les contrôleurs ont été très sympas, ils ont bien vu que j'étais de bonne foi. » ●

J.M.

Justice

Dopés et jugés

Voici quelques exemples transmis par la cellule multidisciplinaire « Hormones » de la police judiciaire fédérale. Il s'agit de jugements et arrêts rendus récemment dans des histoires de dopage d'amateurs en Belgique.

> Un individu a été condamné à une peine d'emprisonnement de 6 mois et à une amende de 30.000 € pour avoir importé des matières premières — du stanozolol et de la méthandrostanolone — de Chine et les avoir incorporées dans des compléments alimentaires.

> Un médecin a été condamné par le tribunal correctionnel pour avoir pratiqué l'ozonothérapie sur trois cyclistes. L'intéressé a écopé d'une amende effective de 8.250 €, et l'appareil qu'il utilisait aux fins de cette thérapie a été confisqué.

> Un adepte du fitness qui vendait des anabolisants sur Facebook a été condamné à une peine de travail de 60 heures.

> Un trafiquant d'anabolisants a été condamné à une peine de travail de 200 heures et à une amende effective de 15.000 €. La somme de 50.000 € (dont la moitié effective) et son véhicule (Audi Q7) lui ont par ailleurs été confisqués. ●